



Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques

EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (E.S.I.)

⇒ **OBJECTIF :**

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques à la prévention et à la lutte contre les incendies dans l'établissement. Venir en soutien des Equipiers de Première Intervention.

⇒ **PUBLIC :**

- Le personnel formé à l'équipier de première intervention.

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Prérequis : Etre titulaire de l'attestation de formation E.P.I

Durée : 6 heures.

Effectif maximum : 10 personnes.

Effectif minimum : 4 personnes.

Maintien des connaissances :

- Tous les ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs incendie.

Méthode pédagogique : Basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, études de cas, exercices sur feux réels...).

Attribution finale : Attestation individuelle de formation.

Organisme de délivrance : SECURIPREV.

SECURIPREV

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL

Tel/Fax : 03.59.51.67.62 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

■ **PROGRAMME DE FORMATION :**

● **Partie théorique**

- La connaissance parfaite de l'établissement, de ses risques de ses moyens de lutte contre l'incendie, et des consignes de sécurité (alarmes, intervention, évacuation...).

- La théorie du feu :
 - Les causes, les mécanismes, le triangle du feu, les classes de feu, les modes de propagation du feu.
 - Combustion des solides, liquides (point éclair) et gaz (limite inférieur et supérieur d'inflammabilité).
 - Les agents extincteurs, les procédés d'extinction.
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction (sensibilisation aux Euroclasses).
- Les fumées et leurs effets sur l'homme, conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée par des fumées.
- Sensibilisation aux principes de désenfumage (balayage, hiérarchie des pressions, naturel, mécanique).
- Les moyens d'extinction :
 - Les différents types d'extincteurs, R.I.A.
 - Principe de fonctionnement, leurs localisations (règle R4 e R5 de l'A.P.S.A.D) et leurs mises en œuvre.
- Utilisation du R.I.A (Robinet d'Incendie Armé).
- Evacuation :
 - Rôle de guide file, serre file, point de rassemblement, B.A.E.S.

○ **Partie pratique**

- Exercices d'extinction sur feux réels avec les R.I.A.
- Contrôle du comportement en ambiance hostile.
- Analyse des exercices et axes d'améliorations données par le formateur.

(Les feux sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz. Ils sont sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisés et propres).

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

Article R4227-28 (R232.12.17) : Equipier Incendie et Manipulation Extincteur

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-38 (R232.12.20) : Consigne de sécurité incendie

- 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
- 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
- 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
- 4° Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés ;
- 5° Les moyens d'alerte ;
- 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
- 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents
- 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.